

... des écoles du son, les mêmes éloquents paroles qu'il avait prononcées en Chambre, en 1881 :

... dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accaparé l'ins-  
truction de la jeunesse et qu'il a trop  
multiplié les collèges classiques. C'est  
un erreur, c'est même de l'ingratitude. Les  
institutions religieuses ont le contrôle de  
l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à  
qui la faute, et où est le mal ? Qu'ont  
fait les laïques dans ce pays pour  
instruire la jeunesse. Rien, ou presque  
rien. Et où en serait l'INSTRUCTION dans  
notre province sans le noble dévouement  
de notre CLERGÉ ? Elle n'aurait fait aucun  
progrès. Sachons l'avouer et le recon-  
naître : nous ne serions pas honnêtes  
si nous ne savions pas être justes et francs.  
Il fallait le souffle religieux, il fallait le  
généreux désintéressement du prêtre,  
pour donner la vie à ces grandes et belles  
institutions qui font la gloire de notre  
pays et dans lesquelles des professeurs,  
dont nous gardons un pieux souvenir,  
nous ont rompu le pain de l'instruction.  
SANS LE PRÊTRE, la plupart d'entre nous  
ne seraient pas instruits, ou ne le seraient  
qu'à une manière incomplète et insuffi-  
sante à la mission que nous sommes  
appelés à remplir."

Continuons à en appeler au témoignage  
si autorisé de l'honorable M. Mercier. Dans  
l'irrefutable réponse, publiée depuis quel-  
ques mois, et par laquelle il a pulvérisé  
l'obscure pamphlet de l'Association des Equal  
Rights contre la majorité des habitants de  
la province de Québec, on peut lire, page  
38, ce qui suit :

" Il n'est pas un pays au monde où l'in-  
struction classique et universitaire coûte  
aussi peu qu'elle coûte aux catholiques  
dans notre province, où elle soit autant à  
la portée de tous, même des plus pauvres ;  
il n'est pas un seul homme sérieux et  
sensé, connaissant un peu notre système  
d'éducation, qui puisse refuser d'admettre  
que c'est UNIQUEMENT à notre CLERGÉ que  
nous sommes redevables de cet immense  
avantage."

Et cette conclusion était appuyée sur les  
faits exposés ci-après (v. pages 35, 36 et 37  
de la Réponse de l'hon. M. Mercier) :

" Le clergé catholique de la province de  
Québec, régulier et séculier, se compose  
de 1,260 prêtres, d'un cardinal, de sept  
archevêques et évêques et d'un préfet  
apostolique. Les calendriers donnent les  
noms, prénoms et résidences de tous ces  
prêtres, de sorte que, pour un honnête  
écrivain, il ne peut exister ni doute ni  
équivoque sur leur nombre."

" Ces prêtres, d'ailleurs, ne sont pas tous  
dans le ministère curial. Les sources de  
renseignement que je viens d'indiquer  
montrent à l'évidence, même aux aveu-  
gles volontaires, que de ces 1,260 prêtres,  
au moins 250 sont employés à l'enseigne-  
ment dans nos collèges classiques et com-  
merciaux ainsi que dans nos écoles norma-

tres ne sont pas exigeants, et je puis affir-  
mer sans crainte qu'en moyenne ils font  
remise d'au moins 20 p. c. de leurs dîmes  
ou négligent de les percevoir, ce qui laisse  
un revenu réel d'au plus \$400,000 à par-  
tager entre neuf-cents prêtres faisant les  
fonctions curiales, ou une moyenne de  
\$450 par année chacun. En ajoutant une  
autre moyenne de \$100 pour le casuel, ce  
qui est le gros chiffre, on trouve un total  
de \$550.

" Ajoutons de suite que notre clergé fait  
bénéficier le peuple d'une bonne partie de  
ces minces revenus. C'est grâce aux libé-  
ralités du clergé que s'établissent et se  
maintiennent ces nombreuses institutions  
de bienfaisance—asiles, hospices et hôpi-  
taux—et d'instruction publique qui se  
voient partout dans notre province. Vous  
seriez étonnés, vous protestants, du nom-  
bre d'élèves appartenant à des familles  
pauvres, dont l'instruction classique ou  
commerciale est payée en tout ou en  
partie par nos bons curés ; vous seriez  
pareillement étonnés des legs qui sont  
faits par ces mêmes curés à nos collèges,  
à condition que les rentes en soient em-  
ployées pour acquitter les frais d'instruc-  
tion des enfants pauvres

" Tout cela, il faut bien l'admettre, est  
dans l'intérêt du peuple, à son profit, et  
lui fait toucher sous une autre forme ce  
qu'il paie en dîme ou en casuel ; et, com-  
me je le disais dans une circonstance  
récente, notre clergé canadien rend au peu-  
ple, sous une forme ou sous une autre,  
pour des fins d'instruction ou de charité,  
bénie et sanctifiée par l'Eglise, la dîme  
qu'il en reçoit."

Le clergé continue, comme on le voit, sa  
mission conservatrice et sociale parmi nous.  
En présence de ce fait démontré par de  
telles statistiques, à la QUESTION DU JOUR  
posée par M. Faucher de Saint-Maurice :  
*Resterons-nous Français ?* voici la seule ré-  
ponse possible :

Oui, tant que nous demeurerons catholi-  
ques, tant que nous répudierons les doc-  
trines politiques de l'athéisme social, tant  
que nous accepterons comme un bienfait  
l'influence perpétuellement régénératrice du  
clergé, tant que nous resterons dignes d'a-  
voir pour chefs de nos destinées des hom-  
mes qui, comme M. Mercier, font assoir  
l'Etat aux bancs d'école de l'Eglise. Et  
ici, nous appellerons encore l'honorable pre-  
mier ministre lui-même en témoignage à  
l'appui de notre thèse. Oui, c'est M. Mer-  
cier qui, dans une lettre adressée à l'*Avenir  
Canadien*, journal publié à Manchester,  
Etats-Unis, écrivait dernièrement ce qui  
suit :

" Tout en souhaitant succès aux entre-  
prises de mes compatriotes, je ne puis  
m'empêcher de leur conseiller l'union et la  
concorde."

" Je dis toujours, ici : *Ceasons nos luttas  
fratricides, unissons-nous*, et je crois que  
ce conseil n'est pas inutile dans une occa-  
sion comme celle-ci,

" Nous ne serons unis qu'à la condition que

la minorité protestante dans la pro-  
vince de Québec. C'est là un fait que  
les circonstances nous forçait de signaler  
avec détails, dans notre brochure *Le Ca-  
nada Français et la Providence* publiée en  
1875. Le même fait, toujours renouvelé,  
toujours vivant, appelle aujourd'hui l'atten-  
tion de M. Faucher de Saint-Maurice, qui  
commence la première des trois conférences  
dont se compose sa brochure par ces mots :

" Dans la province de Québec, nous ne  
cessons d'entourer de justes prévenances  
et de délicates attentions la minorité an-  
glaise. La majorité de certaines autres  
provinces n'en fait pas autant pour les  
nôtres. Regardez ce qui se passe au Ma-  
nitoba. On vient d'y proscrire la reine  
de toutes les langues, la belle, la grande,  
la poétique langue française."

Néanmoins, M. Faucher de Saint-Mau-  
rice ne perd pas espoir, car voici ce qu'il  
déclare quelques lignes plus loin : — " On  
ne change pas une race du jour au lende-  
main. Les Acadiens et les Canadiens-  
français sont encore debout pour le prou-  
ver."

Oui, ils sont encore debout, parce que  
leurs pères ont su résister à l'ennemi et le  
combattre. L'héritage qu'ils nous ont trans-  
mis, nous ne pourrions à notre tour le lé-  
guer à nos enfants que par la résistance et  
la lutte. M. Faucher le sait bien, lui si  
patriote. Aussi s'est-il armé en guerre, et  
voici que, ne voulant pas seul partager  
l'honneur, il présente à ses compatriotes,  
avec sa brochure, tout un arsenal de com-  
bat, où les vaillants pourront se munir à  
leur gré.

(à suivre)

## L'OUVRIER

Voici ce que l'honorable M. Mercier,  
l'éminent premier ministre actuel de la  
province de Québec, disait en Chambre  
le 17 juin 1881 :

Le peuple, c'est l'OUVRIER ; c'est lui qui  
fait le pain, l'étoffe de nos habits, qui bâtit  
nos demeures, les embellit, les orne de ces  
mille choses qui les rendent à la fois com-  
modes et agréables ; demeure dans les-  
quelles nous goûtons les plaisirs de la vie  
si difficile à gagner et si facile à perdre ;  
c'est l'ouvrier qui fabrique l'horloge qui  
nous rappelle que le temps s'enfuit en nous  
laissant le regret du passé et quelquefois  
l'amertume du présent ; c'est lui qui fait  
nos temples où nous allons invoquer la divi-  
nité et la prier de bénir nos travaux et nos  
joies, d'adoucir nos chagrins ; c'est l'OU-  
VRIER enfin qui confectionne les berceaux  
dans lesquels le doux chant de la mère  
endort l'enfant quand le soir est venu ;  
c'est lui qui orne nos cimetières où tous,  
grands et petits, riches ou pauvres, nous al-  
lons dormir du dernier sommeil. Voilà le  
peuple ; saluons-le avec respect, il travaille

Nous avons donné des millions pour les  
chemins de fer et les canaux ; l'ouvrier a  
payé sa large part des taxes nécessaires à  
ces immenses constructions. Son tour est  
venu ; que l'Etat lui donne des écoles com-  
me l'Europe en possède ; des écoles dans  
lesquelles les jeunes gens apprennent un  
métier, en même temps qu'ils apprennent  
les sciences indispensables dans ce siècle de  
lumière et de progrès.

## LE CONSEIL DES DIX

A la date du 27 septembre dernier,  
dans le numéro treizième de l'*Associa-  
tion*, nous signalions à nos abonnés un  
article intitulé " *L'Annexion* " au cours  
duquel M. Geo. Lemay, rédacteur-gé-  
rant du *New-York-Canada*, ne se gê-  
nait pas d'exposer par les menus détails  
toute la désastreuse influence du milieu  
des Etats-Unis sur les mœurs d'un cer-  
tain nombre d'émigrés canadiens. Nous  
n'avons pas hésité à reproduire cet  
article, pour deux raisons : 1. parce  
qu'il apportait un témoignage confir-  
mant les dires d'observateurs sérieux  
qui avaient visité à plusieurs reprises  
les Etats-Unis ; 2. parce que nous sa-  
vons à quelle source autorisée M. Le-  
may puise ses inspirations.

Néanmoins, tout bien fondé que fut  
son article, l'auteur a dû subir les flagel-  
lations de la censure, et c'est la *Société  
médico-chirurgicale-Canadienne-Fran-  
çaise* de la Nouvelle-Angleterre, tenant  
sa quatrième assemblée annuelle à Wor-  
cester, qui a voulu se faire exécutrice  
des hautes œuvres.

M. Lemay s'est est moqué, avec beau-  
coup d'adresse et d'esprit, dans un ar-  
ticle intitulé *Le Conseil des Dix*. Nous  
ne méritons certainement pas, dit-il,

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Puis il répond aux résolutions compo-  
sant la censure et en fait crouler tout  
l'échafaudage par des arguments d'une  
logique vigoureuse et serrée, qu'à notre  
grand regret l'espace limité de nos  
colonnes ne nous permet pas de repro-  
duire,

M. Lemay a raison de dire qu'en défi-  
nitive l'attitude de la convention médi-  
cale de Worcester n'a rien changé à la  
question, et nous l'applaudissons lors-  
qu'il déclare qu'il continuera pour sa  
part la bataille commencée. Il aura pour  
lui et avec lui tous les Canadiens-Fran-  
çais qui s'intéressent à l'avenir de leur